



carte de séjours de 10 ans

Par **gemeaux**, le **30/09/2011** à **17:18**

Bonjour,

Je suis commerçant algérien depuis 2007, auparavant étudiant, je suis rentré en France en 2001, marié à une algérienne depuis 2004 et papa d'un enfant de 2 ans.

Je souhaite demander une carte de résident de 10 ans, car j'ai déjà eu 4 cartes commerçant et ma question est : est-ce que je peux l'avoir même si je suis hébergé (je n'ai pas de logement à mon nom), est-ce que cette dernière est une obligation pour l'obtention de la carte de 10 ans ??

Je vous remercie d'avance de me répondre.

Par **Domil**, le **30/09/2011** à **17:37**

hébergé par qui ? dans quelles conditions ?

Par **gemeaux**, le **30/09/2011** à **17:41**

par de la famille (nous n'avons pas le même nom) ,

je ne comprends pas ce que vous voulez dire par : dans quelles conditions ??

Par **Domil**, le **30/09/2011** à **17:55**

Vous êtes 10 dans un studio ou c'est un hébergement correct (chacun à sa chambre, il y a de la place) ?

C'est à titre gracieux ou vous avez un bail ou c'est un commodat ?

Parce que les revenus sont à prendre en compte. Si vous n'avez pas suffisamment pour vivre (ie ne pas avoir votre logement par manque de moyens financiers), oui, ça va jouer.